Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260604-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le cinq juin, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-06-04
Affectation du résultat 2025
Budget principal

Date de convocation du Conseil municipal :
22 mai 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

Mme EVEN	procuration à	Mme LECOMPTE
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. CHEVAL	procuration à	M. QUENTEL
M. JOLY	procuration à	M. SALAÜN
Mme COTTON-KERSIMON	procuration à	Mme VANZÉE - LE BRIS
Mme LE PAGE	procuration à	M. QUÉRÉ

Absents :

Secrétaire de séance :
M. DA FONSECA

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260604-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-04

Finances

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025
BUDGET PRINCIPAL

Rédacteur : Arnaud Sanjosé
Rapporteur : Joëlle Lecompte

Le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il faut ressortir un résultat de section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales, l'affectation du résultat de l'exercice N-1 se fait après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Le compte financier unique 2025 fait apparaître :

- Un excédent de 738 385.06 euros à la section de fonctionnement
  - dont le résultat 2025 : 738 385.06 euros
  - dont le résultat reporté des exercices antérieurs : 0.00 euros

- Un déficit de - 645 819.03 euros à la section d'investissement
  - dont le résultat 2025 : - 826 851.21 euros
  - dont le résultat reporté des exercices antérieurs : 181 032.18 euros

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser :

- Le virement de **738 385.06 euros** de l'excédent de fonctionnement de 2025 sur l'exercice 2026 à la section d'investissement (article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés).

- Restes à réaliser 2025 :
  - « Reste à réaliser » en dépenses d'investissement : 274 865.76 euros
  - « Reste à réaliser » en recettes d'investissement : 749 347.56 euros
  - Résultat des restes à réaliser +474 481.80 euros

- Le report du solde d'exécution négatif de - **645 819.03 euros** de la section d'investissement sur l'exercice 2025 à la section d'investissement (article D 001 – Solde d'exécution négatif reporté) sur 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat comme décrit ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260604-DE

Avis de la commission plénière du lundi 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance

Louis Da Fonseca

Le Maire

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850